

# Règlementation INCO

(fiche 5 scolaire)

Le décret n° 2008-1153 entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

En cas d'allergie alimentaire ou de régime spécifique, les convives scolaires (et centres de loisirs) doivent suivre une prise en charge selon les protocoles du groupe familial Convivio.

Merci de vous adresser à la cuisine qui vous livre afin de voir la mise en place du dossier avec le (la) diététicien(ne) hygiéniste  
Numéro de téléphone :



# Règlementation INCO

(fiche 5 scolaire)

Le décret n° 2008-1153 entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

En cas d'allergie alimentaire ou de régime spécifique, les convives scolaires (et centres de loisirs) doivent suivre une prise en charge selon les protocoles du groupe familial Convivio.

Merci de vous adresser à la cuisine qui vous livre afin de voir la mise en place du dossier avec le (la) diététicien(ne) hygiéniste  
Numéro de téléphone :

